

Info École & ALSH - N°18 / Novembre 2019

N°18



INFO ÉCOLE &

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



La ville de Bessancourt est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche volontaire de qualité de repas au sein des restaurants scolaires, en intégrant à l'intérieur des menus, un puis trois composants de produits issus de l'agriculture biologique.

Cette démarche s'est considérablement renforcée en septembre 2016 en proposant quotidiennement aux enfants un repas classique et un repas végétarien 100% biologique (hors poissons certifiés « pêche durable »).

Aujourd'hui, il est demandé à l'ensemble des collectivités d'appliquer la loi EGALIM dans chacun des restaurants scolaires de France.

Qu'est-ce que la loi EGALIM ?

La loi EGALIM est une loi qui a été votée par l'Assemblée Nationale le 2 octobre 2018 et entérinée par le Conseil Constitutionnel dans son ensemble le 26 octobre 2018.

Elle a pour but de favoriser l'équilibre des relations commerciales dans le secteur de l'agroalimentaire.

Elle permet une alimentation saine, durable et accessible à tous.

La loi EGALIM a pour objectif de :

- Permettre une juste rémunération des agriculteurs.
- Mettre fin à la guerre des prix.
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits.



Documents

Info École & ALSH - N°18 / Novembre 2019

Liens utiles

[Consulter en ligne](#)